



## Préavis municipal n° 10-2024

Concernant la Réfection de la chaussée, de l'éclairage public et des conduites souterraines de la ruelle de Bourg-Dessous, pour un montant de CHF 621'000.-

### Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 10-2024 s'est réunie le 25.03.2024 de 19h29 à 20h21 et s'est constituée comme suit :

Président : Julien Décombaz  
Rapporteur : Joey Fares  
Membres : Marion Brunschwig  
          Jacques Chevaley  
          Jane Quillet  
          Christian Chabloz  
          Gilbert Jaunin  
Membre consultatif COFIN : Yann  
Zimmermann

Présences
25.03.2024 19h29 à 20h21
X
X
X
X
X
X
X
X

### Préambule

Le président Julien Décombaz ouvre la séance à 19h29. Débute alors une présentation du projet des travaux nécessaires sur la chaussée et les commentaires du municipal délégué Thierry Georges. , M. Thierry Cachin (BSTL) et M. Vincent Ruffieux (Bur. Ing. MCR)

### Analyse

Les membres de la commission ad hoc ont posé les questions suivantes :

Les travaux devraient être effectués en 4 mois mais y'a-t-il un calendrier des travaux ? Sont-ils prévus pour cette année ou l'année prochaine ?

- L'objectif était de commencer les travaux dès fin juin, cependant, étant donné que les vacances de la construction commencent fin juillet-début août, il serait mieux de commencer fin août après ces vacances. La couche de base pourrait être posée au mois de décembre mais si le temps ne permet pas de poser le tapis, ce dernier sera mis au printemps 2025.
- Il serait, entre autres, dommage de réaliser des travaux pendant les fêtes du village qui ont lieu à Blonay cette année.



Éclairage public ; pourquoi augmenter le nombre de lampadaires ?

- Cet acte émane d'une demande de la Romande énergie pour que l'éclairage soit uniforme sur le tracé.

Réplique de la commission : Les habitants préfèrent que ce ne soit pas trop éclairé.

- Les lampes LED permettent de choisir la luminosité indépendamment de l'heure ce que ne permet pas le matériel actuel.
- Mais cela ne répond pas à la question de l'augmentation du nombre de lampadaire

Est-il prévu d'effectuer un état des lieux afin de protéger le patrimoine architectural local ?  
Au début de la ruelle de Bourg-Dessous (après le chemin de Sainte-Croix) du côté impair de la rue il y a un mur qui est antérieur à 1801 (parcelle 5076 et celle adjacente). La Commune ayant mission de protéger le bâti il faut prendre les dispositions nécessaires pour que ce mur ne soit pas endommagé et il serait utile de poser des témoins pour vérifier une altération éventuelle. Il serait utile de poser des témoins pour éviter sa destruction accidentelle.

- Il y'aura un constat photo avant travaux et après travaux. Pas d'autres mesures de prévues pour l'instant.

Montant / Budget : les 120'000 CHF déjà votés sont-ils ajoutés aux 621'000 de ce préavis ?

- Non, ils sont compris dans le préavis.

Les 621'000 CHF, est-ce l'entièreté du renouvellement de la chaussée ?

- Oui.

A-t-il été envisagé de gainer les canalisations existantes.

- Non. Car pas viable économiquement.

Couvercles en fonte visibles : pourquoi les remplacer puisqu'ils sont relativement nouveaux ?

- Politique de Blonay-Saint-Légier : la commune achète les couvercles en fonte avec le logo de la commune (pour l'uniformité sur le territoire de la commune). Cependant ces couvercles ne seront pas changés s'ils sont en bon état.

Dans quelle mesure la commune pourrait-elle faire participer financièrement les entreprises qui utilisent et dégradent les routes avec des poids lourds comme cela a été fait dans le passé pour d'autres routes ?

- L'entreprise en question avait payé une partie car elle avait fait des dégâts sur la route et qui avait été refaite récemment. La commune peut se prémunir en faisant des constats sur les routes refaites récemment afin de faire payer des entreprises tierces s'il y'a dégradation de la chaussée.

Réseau d'eau potable : Personne ne fait cela à l'interne ?

- Non. Ce sera un externe, il n'y a personne dans l'administration qui peut établir le concept et calcul du réseau d'adduction d'eau.

Sunrise et Câblecom poseront-ils des câbles pour la fibre-optique ?

- BSL n'est pas prévue cette année dans le plan de pose de la fibre optique. Il faudra ouvrir s'il n'y a pas de tube de réserve. Swisscom ne paie cependant pas les tubes de réserves. S'ils ne réouvrent pas il n'y aura pas de réseau de fibre optique. De



plus pendant 8 ans la commune ne donnera plus d'autorisations de fouilles sur la route refaite.

Ne serait-il pas souhaitable de profiter de cette opportunité vue que la Commune ne délivrera plus d'autorisations de fouilles pendant 8 ans suivant la conclusion de ces travaux ?

Les membres externes à la commission ad hoc sortent de la salle à 20h00.

**Délibérations :** éclairage mal placé pour certains membres. Il y a un doute sur le rajout d'un luminaire et il subsiste aussi une interrogation sur le fait de changer l'emplacement des luminaires.

**Vœux :**

La commission émet le vœu que la municipalité ré-évalue le positionnement des lampadaires sur le tracé et l'ajout d'une quatrième source d'éclairage.

*Les trois emplacements actuels semblent suffisants et plaire aux riverains sur le chemin en question.*

La commission émet aussi le vœu concernant le mur historique bordant la route sur les parcelles 5566 et 5567 pour qu'un constat d'état des lieux soit fait avant et après les travaux, que des témoins soient placés avant le début des travaux et qu'ils y restent jusqu'à la fin pour assurer un suivi de l'état du mur.

**Conclusions**

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la chaussée, de l'éclairage public et des conduites souterraines de la ruelle de Bourg-Dessous ;
- De lui accorder à cet effet un montant de CHF 621'000- ;
- De financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt.

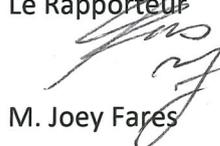
Saint-Légier, le 25 mars 2024

Pour la Commission

Le Président

  
M. Julien Décombaz

Le Rapporteur

  
M. Joey Fares